

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Entre

- L'Université de Tours représentée par son Président Monsieur Loic Vaillant, agissant pour le compte de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, représentée par son Directeur Monsieur Emmanuel Néron

ci-après dénommée Polytech Tours,

- La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail Centre-Val de Loire, représentée par son Directeur Madame Catherine VINCENT

ci-après dénommée la CARSAT

- L'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail, représentée par son Directeur Monsieur Jean-François LALEUF

ci-après dénommée l'ARACT

Considérant :

- **L'Accord national pour l'Enseignement de la Prévention des Risques Professionnels** (accord cadre de 2014) entre le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés,
- Le **Plan Santé Travail 2015-2019 PST3** du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, pour son orientation stratégique fondamentale consistant à **« faire de la prévention primaire une priorité et centrer le PST3 sur l'amplification et l'appropriation opérationnelle de la culture de prévention des risques au travail »**,

Les signataires décident d'associer leurs compétences dans le cadre des objectifs et des dispositions définis par la présente convention en s'appuyant sur les orientations du conseil national pour l'enseignement de la santé et de la sécurité au travail (CNESST).

1. Objectif du partenariat pour l'ESST

La présente convention a pour objet l'intégration dans les enseignements des spécialités d'ingénieur de Polytech Tours, d'une formation généraliste en Santé et Sécurité au Travail.
Cette formation généraliste (Bases Essentielles en Santé et Sécurité au Travail – BESST, cf. Annexe 1) pourra être complétée par des modules complémentaires plus spécifiques aux secteurs professionnels de Polytech Tours.

2. Principes du partenariat

Le **transfert de savoirs et savoir-faire** du réseau prévention de la sécurité sociale et du ministère du travail est réalisé dans le cadre d'une collaboration avec les équipes pédagogiques.

- La CARSAT et l'ARACT assurent la formation d'élèves ingénieurs pendant la phase d'expérimentation puis dans un second temps la formation de formateurs ressource et apportent leur support à la mise en place de cette formation. Ils aident également au recrutement de vacataires extérieurs.

A terme, la formation à la prévention revient aux intervenants, enseignants titulaires et vacataires recrutés par l'université.

Ce transfert de la Prévention vers l'Enseignement se traduit par la **mise en commun de moyens humains et techniques** des signataires.

3. Pilotage du partenariat

Un comité de pilotage, sous la responsabilité du Directeur des risques professionnels de la CARSAT, est chargé de **concevoir le dispositif** de mise en œuvre, **d'assurer le suivi et l'évaluation** de l'action.

Il se réunit une fois par an et chaque fois que nécessaire sur convocation et sous la responsabilité du Directeur de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours.

Il est composé de représentants désignés par les différents signataires.

Le comité de Pilotage peut s'adjoindre toute personne extérieure dont la compétence aura été reconnue nécessaire.

4. Dispositif de formation

Les formateurs ressources formeront les enseignants-chercheurs, enseignants (titulaires ou vacataires) aux démarches et méthodes en prévention et à la mise en œuvre d'outils permettant leurs transferts vers les étudiants.

Les enseignants-chercheurs et enseignants intégreront dans les enseignements définis les contenus du référentiel BESST durant le cycle de formation des élèves ingénieurs (Bac+3 à Bac+5).

En finalité, au cours des stages d'application qui leur sont confiées, les élèves ingénieurs doivent être capables de repérer les éléments de la politique de prévention de l'entreprise d'accueil.

5. Suivi et évaluation

Le bilan de ces actions est fait chaque année par les différents partenaires puis présenté au Comité de Pilotage.

6. Obligations des partenaires

A. Polytech Tours s'engage à :

- Inscrire l'Enseignement de la Santé et la Sécurité au Travail (ES&ST) dans ses contenus d'enseignement
- Désigner un correspondant pour le suivi des formations en S&ST
- Mettre à disposition des enseignants-ressource nécessaires pour assurer les formations en ES & ST.

B. La CARSAT s'engage à :

- Organiser la formation des enseignants-ressource,
- Participer à l'étude des stratégies pédagogiques adaptées et à la bonne intégration des contenus dans les parcours de formation.
- Mettre en place les formations complémentaires qui s'avèreraient nécessaires,

- Participer aux bilans des différentes actions intégrant l'ES&ST,
- Proposer et accompagner des projets pédagogiques innovants.
- Aider au recrutement de vacataires extérieurs

C. **L'ARACT s'engage à :**

Plus spécifiquement concernant l'amélioration des conditions de travail :

- Organiser la formation des enseignants-ressource,
- Participer à l'étude des stratégies pédagogiques adaptées et à la bonne intégration des contenus dans les parcours de formation.
- Mettre en place les formations complémentaires qui s'avèreraient nécessaires,
- Participer aux bilans des différentes actions intégrant l'ES&ST,
- Proposer et accompagner des projets pédagogiques innovants.
- Aider au recrutement de vacataires extérieurs

7. Durée

Cette convention est conclue pour quatre années universitaires, les actions engagées à compter de la date de signature seront imputées sur l'année universitaire en cours. A l'issue de cette période les partenaires signataires étudieront les modalités de poursuite des actions engagées.

8. Résiliation

La convention est résiliée de plein droit par l'une des parties, en cas d'inexécution par l'autre, d'une ou plusieurs de ses obligations. La notification de la date de résiliation et des motifs de cette dernière se fait par lettre recommandée avec avis de réception.

Cette faculté ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la prise d'effet de la résiliation.

9. Litiges et contentieux

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient surgir de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, il sera fait appel à un médiateur désigné d'un commun accord par les parties qui s'engagent à mettre en œuvre son avis.

A Tours, le

Le Président de l'Université

Le Directeur de la CARSAT Centre Val de Loire

Loïc VAILLANT

Catherine VINCENT

Le Directeur de Polytech Tours

Le Directeur de l'ARACT Centre Val de Loire

Emmanuel NERON

Jean-François LALEUF

ANNEXE 1 : Bilan des actions réalisées depuis la mise en œuvre de la convention

Etapes de mise en action de la convention :

Depuis la signature de la convention, les actions suivantes ont été menées.

- 2013/2014 : Organisation de conférences en SST
- Création d'un module d'enseignement en Santé S&ST de 40h intégré dans socle commun des enseignements de toutes les spécialités d'ingénieur module « **Mieux Vivre au Travail** »
- Identification des enseignants et vacataires qui réaliseront les enseignements.

Mise en œuvre progressive de l'ES&ST, après habilitation des formations par la CTi en 2014 :

- 2014/2015 : ouverture des enseignements d'année 3 uniquement
- 2015/2016 : ouverture de tout le module

Extrait du Syllabus « Mieux Vivre au Travail » de Polytech Tours:

Année : 3, Semestre : 6

CM TD Stage*

MVT1	Introduction à la santé et sécurité au travail	2	4	x
------	--	---	---	---

* ou expérience antérieure

Année : 4, Semestre : 8

CM TD Stage FOAD

MVT2a	Evaluation des risques professionnels / Mesures de prévention		8	x	x
MVT2b	Management des Ressources Humaines	8	4		
MVT2c	Droit du travail - Partie 1	4			

Année : 5, Semestre : 10

CM TD Stage

MVT3a	Etude de la Grille de positionnement en santé et sécurité au travail		4	x
MVT3b	Droit du travail - Partie 2	6		

ANNEXE 2 : Référentiel de compétences Bases Essentielles en Santé & Sécurité au Travail (BESST)
18 heures minimum

Objectif général	Compétences (objectifs opérationnels)	Savoirs
Repérer dans l'entreprise les enjeux humains, sociaux, économiques et juridiques de la S&ST	Participer à l'observation de la santé dans l'entreprise	- Définitions des AT et MP - Gestion du risque, tarification et réparation - Coûts directs et indirects - Statistiques nationales et régionales de la profession - document unique - Observatoire de la santé au travail - Sources d'information
	Se référer au cadre réglementaire et normatif qui s'applique à l'entreprise	- Directives, réglementation, normes, bonnes pratiques - Principes généraux de prévention et principe de précaution - Responsabilités civiles et pénales - Délégation de pouvoir
	Communiquer avec les acteurs de prévention internes et externes	- Rôles et missions des principaux acteurs en prévention - Travailler en pluridisciplinarité
Intégrer la S&ST dans la gestion de ses activités et la conduite de ses projets	Identifier les dangers et les situations de travail dangereuses existantes et futures	- Connaissance des différents dangers et sources de dangers dans l'entreprise ainsi que des dommages pour la santé - Analyse du travail avec les opérateurs (écarts entre travail prescrit et réel) - Analyse d'un accident ou d'un incident (notion de multicausalité)
	Évaluer les risques d'accident et d'atteinte à la santé	- Connaissances des critères d'évaluation (fréquence, gravité, exposition) - Cartographie des risques - Analyse des alertes - Connaissances des facteurs de risques psychosociaux
	Supprimer et réduire les risques	- Principes généraux de prévention - Choix, mise en œuvre et évaluation des mesures de prévention tant en conception qu'en correction - Motivation de ses collaborateurs - Analyse et maîtrise des expositions
Contribuer au management de la S&ST dans l'entreprise	Mettre en pratique une démarche de prévention des risques professionnels en cohérence avec le management de l'entreprise	- Programmes de santé - Approches pluridisciplinaires - Définition des objectifs de prévention - Approches participatives - Repérage des bonnes pratiques
	Participer à l'amélioration du système de management	- Système de management de la sécurité - Gestion des crises - Approche QSE - Système de management intégré - Accompagner les changements - Anticiper les conséquences des décisions - Plan de formation continue en S&ST